



Montauban, le 03.04.2025

La campagne ANS est ouverte depuis le 24.03.2025.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la principale modification :

Nouveauté :

A compter de cette saison, **chaque club pourra solliciter une subvention pour 4 ACTIONS** au maximum mais nous vous demandons de bien **vous conformer aux indications ci-dessous au risque de voir votre dossier rejeté.**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque club pourra solliciter une subvention pour 4 actions au maximum.

Si 3 ou 4 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine » (p.16) **et** une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26).
- **Exemple:** Un Club qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si 2 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure au moins une action sur les deux dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

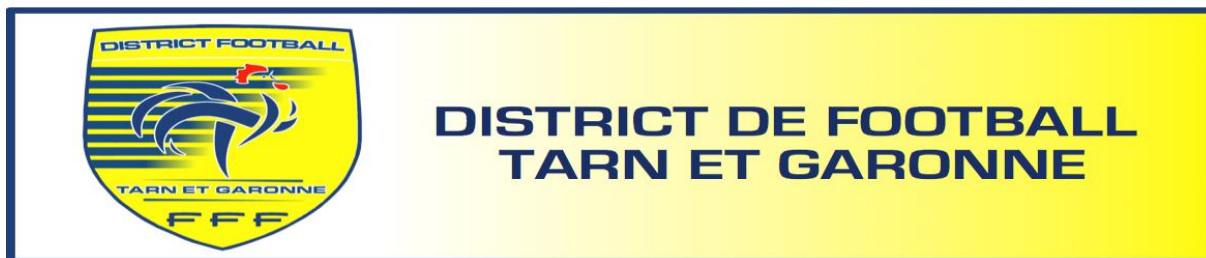
Si 1 action est déposée :

- Obligation de déposer son unique action dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 30 Avril 2025 sur la plateforme LE COMPTE ASSO, mais afin de vous aider au mieux nous vous invitons à déposer votre dossier avant le 24 Avril 2025, afin d'en prendre connaissance, et vous faire un retour si la commission estime qu'il est nécessaire d'apporter des modifications avant de le soumettre au superviseur.

300 Avenue du Portugal – 82000 Montauban
Téléphone : 05 63 66 51 15 Fax : 05 63 66 51 24
Courriel : secretariat@foot82.fff.fr



Rappel :

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action.

La partie RECETTE de votre budget prévisionnel ne peut pas reposer uniquement sur un financement constitué de subventions.

Restant à votre disposition pour le montage des dossiers.

Salutations sportives

J.BOSCARI
Président du District.

300 Avenue du Portugal – 82000 Montauban
Téléphone : 05 63 66 51 15 Fax : 05 63 66 51 24
Courriel : secretariat@foot82.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

300 Avenue du Portugal – 82000 Montauban
Téléphone : 05 63 66 51 15 Fax : 05 63 66 51 24
Courriel : secretariat@foot82.fff.fr